

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juillet 2017

RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL - (N° 19)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 295

présenté par
M. Pietraszewski

ARTICLE 3

À l'alinéa 3, après la troisième occurrence du mot :

« et »,

insérer le mot :

« en ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.